

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 février 2025 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Éric, PAQUEREAU Stéphane, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, OHIN Narcisse.

Absents excusés : FRAGNEAU Monique (pouvoir), JOLLY Jacques (pouvoir), FRAGNEAU Jessica (pouvoir)

Absent : Claude Girault

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 05 décembre 2024

Personnel communal

- Joël PARENT part à la retraite officiellement le 1^{er} juillet 2025, le recrutement pour le remplacer a commencé avec une date butoir au 31 mars 2025 ; plusieurs candidatures ont déjà été reçues à ce jour. Le profil recherché est un employé polyvalent.
- Lucette VIDAULT va partir également en retraite au 1^{er} avril 2026, une fiche de poste sera créée dans l'été pour procéder au recrutement.
- La commune a demandé les médailles du travail pour trois agents : Joël, Gilles et Sabine qui peuvent prétendre à la médaille Vermeil après 30 ans d'activités.

Renouvellement de conventions avec le Centre de Gestion

La commune adhère à différents services d'aides, les conventions arrivant à terme, il nous faut les renouveler :

- ✚ Service retraite : c'est un service qui est ponctuel et apporte l'aide nécessaire aux dossiers de départ en retraite
- ✚ Service intérimaire : pour les besoins de personnel, en renfort, ou en remplacement ponctuel de personnel
- ✚ Prévoyance et santé : il arrive à terme au 31 décembre 2025, il faut autoriser le centre de gestion à lancer les appels d'offre auprès des groupes d'assurances pour avoir le meilleur prix :

Concernant la prévoyance, nous avons déjà mis en place le contrat groupe « maintien du salaire » avec une participation de la commune de 12€ par agent.

Concernant la santé, aujourd'hui chaque agent a sa propre mutuelle, mais à compter du 1^{er} janvier 2026 il y a obligation de proposer un contrat de groupe ou contrat labellisé ; une participation obligatoire de 15 euros de l'employeur est également actée pour chaque agent qui adhère au contrat groupe ou labellisé.

Logement de Pioussay, rue de la Plaine

M. le Maire informe le conseil que notre assurance a remboursé les frais liés à la réfection de la douche endommagée par les locataires. Les travaux de réparation seront réalisés par l'entreprise Venien et les agents communaux. Pour rappel, cette réfection s'élève au minimum à 2700€. Il est décidé de retenir :

Une partie des travaux, le nettoyage fait par une société spécialisée pour 488€, peinture de la pièce de vie (cuisine/séjour) pour 1456.77€ et divers petits équipements endommagés.

Le meuble sous évier est abîmé, il faut le remplacer également

La location du logement pourra être envisagée d'ici fin mars ou avril.

Concernant ce logement nous devons prendre une délibération pour la restitution ou non de la caution (580€), à l'unanimité des membres du conseil, la restitution de la caution est refusée aux motifs des frais engendrés pour la remise en état listés ci-dessus.

Informations diverses

M. le Maire donne plusieurs informations :

- **Mise en place de supports containers** : nous avons eu l'opportunité de récupérer après de la commune de THEIL-RABIER (Charente), 42 supports béton avec barres de maintien pour un montant total de 1750€ (rappelant que le coût neuf est environ 10 fois plus cher) ;
- **Famille Québécoise BILLAUDEAU** : La famille se déplace en France sur la Terre de ses ancêtres le dimanche 18 mai 2025 ; la commune offrira un pot avec visites diverses.
- **Location Salle Cantet à ARDILLEUX** : Lors de la dernière réunion de conseil, il n'a pas été précisé de tarif week-end pour cette salle. Le Conseil décide d'appliquer le tarif de 70 euros pour un week-end (du vendredi midi au dimanche soir) ; la location à la journée pourra se faire uniquement du lundi au vendredi midi pour un montant de 40€ ; les autres tarifs de salle sont inchangés.
- **Commémoration des 80 ans de la Libération** : L'association des Anciens Combattants du canton de Chef-Boutonne organise une grosse manifestation à partir du 23 mai sur plusieurs jours ; Elle a invité tous les maires du canton à lire les noms des morts pour la France (3 pour Valdelaume), à 13H30 la pose d'une plaque commémorative sur la stèle de Pierre Béchade à Ardilleux, la population et les membres du conseil sont invités, à 14h sur Chef-Boutonne un rendez-vous au rond-point de la Liberté, fanfare du SDIS, association des collège et Lycée, puis pot de l'amitié au château vers 16H, le samedi déambulation dans Chef-Boutonne sur les résistants, projections au cinéma, etc..

Le coût total de ces animations pour l'association se monte à 4000€, celle-ci demande si les communes peuvent participer à hauteur de 100€ chacune. A l'unanimité les membres du conseil donnent leur accord pour leur octroyer une subvention de 100€.

Projets 2025

Le Maire informe le Conseil municipal que les projets sont les suivants :

- Finir les travaux de l'éclairage public, remplacement des ampoules en leds. A propos de l'éclairage encore de nombreux secteurs rencontrent des dysfonctionnements malgré les appels répétés aux services de maintenance de Séolis.
- Réfection du logement de Bouin, nous attendons encore des devis pour comparer et pouvoir commencer les travaux.

Maryse demande s'il ne serait pas opportun de s'interroger sur le devenir de ce bâtiment, à savoir si on le garde ou si on le vend compte tenu de l'enveloppe attendue des travaux à réaliser. Plusieurs membres du conseil s'y opposent arguant du fait que ce logement n'a pas fait de frais à la commune depuis plus de 10 ans et qu'il s'agit d'un capital à conserver. Toutefois, la réponse à cette question pourra être apportée lorsque tous les devis seront arrivés.

Commissions

- **Communication** : Mathilde Garconnet-Sillon nous informe qu'un nouveau service va être mis en place pour alerter la population, de plus amples renseignements seront communiqués ultérieurement.
- **Environnement** :
 - Dans la continuité de l'information précédente, Isabelle Baudrit informe le Conseil que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document obligatoire ; il est consultable en mairie et a été transmis à la Préfecture. Il est mis à jour régulièrement.
 - Terrain de pétanque à Hanc : les devis ont été présentés, le SIVU pour 1143€ (correspondant au terrassement) et l'achat de poutres en chêne pour faire les pourtours auprès de la Société BED à SAUZE VAUSSAIS pour 450€, à l'unanimité les membres du Conseil donnent leur accord.

- Recensement de la population : l'INSEE a envoyé le chiffre de la population de la Commune suite au recensement 2024 soit 825 habitants.
- Nom des habitants de Valdelaume : suite au vote de certains habitants le nom choisi est : Valdelaumoises et Valdelaumoises
- Campagne de ragondins : le FREDON a organisé avec les piégeurs de Loubigné, Loubillé et Valdelaume une campagne de piégeage des ragondins qui font de gros dégâts dans les cultures et le long des rivières, au total ce sont 133 ragondins qui ont été pris (46 sur Loubigné ; 50 sur Loubillé ; 37 sur Valdelaume).

➤ **Bâtiment :**

Fabienne VIGNIER a demandé des devis pour la réfection du soldat sur le monument aux morts et la réfection du lettrage sur ce monument. Deux devis ont été reçus, le devis de Loan PHILIPPE a été retenu pour 1375 euros TTC

Ce monument sera repeint comme celui de VILLEMAIN.

➤ **Voirie :**

Éric DESAIVRES présente un bilan des travaux effectués au cours de l'année 2024, lequel s'élève à 110 059.26€

Il présente ensuite la proposition de la commission pour la réfection des chemins pour l'année 2025, 2 chemins ont été retenus sur Hanc (Chemin du Bois Guienne + Chemin du Bois Denfernet) et 2 chemins sur Ardilleux (Chemin de la Chire + Chemin du Grand Mouton).

Le Conseil donne son accord sur ces propositions de réfection des chemins sur la Commune.

Au niveau budgétaire, si nous conservons la même contribution et le même droit de tirage que 2024, il est proposé d'inscrire pour 2025 un budget SIVU total de 122066.60 € (contre 110059.26€ réalisé en 2024) se détaillant ainsi : Contribution 87566.00 € + 6012.60 € de dépassement de droit de tirage + 18488.00 € de matériaux pour les 4 chantiers + 10000.00 € de matériaux pour l'entretien.

La commune de Loubigné a demandé s'il serait possible de participer à la réfection d'un chemin qui se trouve à la limite de Serigné (Ardilleux), le devis est présenté mais compte tenu que nous avons déjà lancé et voté nos projets pour 2025 ce ne sera pas possible cette année.

Questions diverses

- ✓ DAE : depuis plus de deux mois, la prestation a été signée mais à ce jour aucun technicien n'est venu contrôler les DAE et faire leur entretien. Une énième relance va être faite.
- ✓ Fêtes communales du 14 juillet et 27 juillet : il faut commencer à réserver les prestations dès maintenant.
- ✓ Une table sur roulette va être achetée pour compléter l'équipement de la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud.
- ✓ Les rideaux de fermeture de la mairie sont en mauvais état, il est demandé de les changer.
- ✓ La salle de conseil si les agents ont le temps devra être repeinte.
- ✓ Le PLUI est toujours en cours, la phase des dernières modifications à proposer...une présentation sera faite au conseil ultérieurement.
- ✓ Maryse demande s'il serait possible de mettre une signalétique spécifique sur les containers des salles des fêtes car les gens qui les utilisent ne trient pas correctement et tout se trouve mélangé.
- ✓ M. le Maire demande à la commission environnement de replanter un chêne vert à Ardilleux (qui avait été cassé)
- ✓ Jean-François demande s'il serait possible de replanter un tilleul en remplacement de celui tombé dans l'allée menant à l'église. M. le Maire précise que malheureusement il ne pousserait pas car serait étouffé par les autres.

Fin de la séance à 22H40

La secrétaire de séance

Le Maire

